

## BARÈME DES HONORAIRES

### Transaction

**Honoraires TTC maximum à la charge du vendeur  
(sauf convention contraire)**

**Habitation :**

Jusqu'à 150000 €	Forfait 10 000 €
De 150 001 à 250 000 €	Forfait 15 000 €
De 250 001 à 350 000 €	6 % TTC du prix de vente
Au-delà de 350.000 €	5% TTC du prix de vente

**Fonds de commerces :**

10 % HT du montant de la cession de fonds de commerce
---

Rédaction d'acte à la charge du preneur

**Murs de locaux commerciaux et professionnels :**

8 % TTC du prix de vente
--------------------------

**Box : 3000 € TTC**

### Gestion locative

**Honoraires de gestion**

calculés sur les sommes encaissées + TVA à 20 %  
hors dépôt de garantie

Pack TRANQUILLITE	5 % HT
Pack ZEN	6 % HT

Pour les box et les parkings : 10 € HT + TVA 20 % (taux légal en vigueur) PAR LOT

**Garantie des Loyers Impayés : 3 % TTC sur les sommes encaissées**

**Déclaration des revenus fonciers : 70 € TTC**

**Estimation OFFERTE**



### Location

**Honoraires TTC avec recherche du locataire  
(constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux)**

Entremise à la charge du bailleur : 3 % TTC du loyer annuel hors charges (minimum 300 € TTC)  
État des lieux de sortie : 150 € TTC - gratuité en cas de relocation

**Zone tendue**

à la charge du preneur	10 € TTC par m <sup>2</sup> de surface habitable du logement
à la charge du bailleur	10 € TTC par m <sup>2</sup> de surface habitable du logement

**Zone très tendue**

à la charge du preneur	12 € TTC par m <sup>2</sup> de surface habitable du logement
à la charge du bailleur	12 € TTC par m <sup>2</sup> de surface habitable du logement

**Honoraires de réalisation de l'état des lieux**

à la charge du preneur	3€ TTC par m <sup>2</sup> de surface habitable du logement
à la charge du bailleur	3€ TTC par m <sup>2</sup> de surface habitable du logement

**Honoraires TTC sans recherche du locataire  
(constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux)**

Entremise à la charge du bailleur : 3 % TTC du loyer annuel hors charges (minimum 300 € TTC)  
État des lieux de sortie : 150 € TTC - gratuité en cas de relocation

**Zone tendue**

à la charge du preneur	5€ TTC par m <sup>2</sup> de surface habitable du logement
à la charge du bailleur	5€ TTC par m <sup>2</sup> de surface habitable du logement

**Zone très tendue**

à la charge du preneur	6€ TTC par m <sup>2</sup> de surface habitable du logement
à la charge du bailleur	6€ TTC par m <sup>2</sup> de surface habitable du logement

**Honoraires de réalisation de l'état des lieux**

à la charge du preneur	3€ TTC par m <sup>2</sup> de surface habitable du logement
à la charge du bailleur	3€ TTC par m <sup>2</sup> de surface habitable du logement

**Honoraires de location de commerces et bureaux**

15 % TTC du loyer annuel hors charges
rédaction du bail : 1000 € TTC
Rédaction du bail et état des lieux d'entrée à la charge du preneur

Dans le cas d'une vente en inter-cabinet, le barème appliqué est celui de l'agence délégant la commercialisation du bien

La délivrance d'une facture d'honoraires est obligatoire